



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 29/05/2024

ID : 040-214001554-20240524-240524H1542H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Président.

Date de la convocation : mardi 21 mai 2024

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Cédric CHATON

Pouvoirs :

Chantal GARROUSSIA a donné pouvoir à Mme FOURGS; Véronique MORA a donné pouvoir à M. LAHOUE

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
<u>Présents</u>	<u>12</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>2</u>
<u>Votants</u>	<u>13</u>

N° DEL20240524-002

AVENANT À LA DÉLIBÉRATION DEL20230414-04 PORTANT SUR LA CRÉATION DU LOTISSEMENT

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un nouveau lotissement,

CONSIDÉRANT la parcelle située en zone 1AUc au PLU, d'une superficie totale de 55 670 m², située dans le prolongement de la rue des mésanges,

CONSIDÉRANT la délibération n° DEL 20210224-015 du 24 février 2021, pour la réalisation du plan topographique et de l'étude environnementale,

CONSIDÉRANT la délibération n° DEL 20230414-004 du 14 avril 2023, portant sur la création du lotissement Gran Jan,

CONSIDÉRANT la délibération n° DEL 20230707-006 du 7 juillet 2023, avenant à la délibération

Monsieur le maire expose à l'assemblée la nécessité de mettre à jour le prix de vente du lot 16 dont la surface a évolué :

LOT 16 :

TARIF APPLICABLE	: 2 uniquement
SURFACE	: 1 064 m ²
PRIX HT	: 127 680,00 €
PRIX TTC	: 153 216,00 €



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
APPROUVER** cette modification du règlement.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ((Dominique ROBERT n'a pas pris part au vote)).

Signé le , 28/05/2024

Le Secrétaire de
Séance

Pierre SANGAZ



Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.